



Créteil, le 4 juin 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SUITE DU RASSEMBLEMENT DU 2 JUIN 2008 DEVANT LA PREFECTURE DU VAL DE MARNE POUR LA REGULARISATION DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

### POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LE PREFET DU VAL DE MARNE

A l'issue du rassemblement organisé à l'appel de la CGT, des salariés sans-papiers et de nombreuses associations et partis politiques étaient présents le 2 juin 2008 devant la Préfecture, la CGT a été reçue par Monsieur Tomasini, Préfet du Val-de-Marne.

La CGT a porté à la connaissance du Préfet, les blocages rencontrés par les salariés sans-papiers, à faire remplir par les employeurs leur contrat de travail type avec l'engagement de versement à l'ANAEM. Certaines entreprises sont connues : Métal Couleur, Paristore mais d'autres entreprises petites et moyennes ont des pratiques qui démontrent le non respect des règles de droit et des hommes !

Cette pratique retarde la régularisation des salariés sans-papiers engagés dans la grève depuis le 15 avril 2008. Ils attendent avec détermination et feront reconnaître leurs droits avec la CGT ; pour notre organisation syndicale les fiches de paye ont valeur de contrat de travail en CDI, nous avons dit à Monsieur le Préfet que nous le ferions valoir par décision de justice pour tout employeur qui s'obstinerait dans une voie sans issue, qui refuserait la négociation pour régulariser les salariés.

**M. Tomasini, Préfet du Val-de-Marne, s'est engagé à répondre positivement sur toute décision de justice qui démontrerait le lien avec l'entreprise pour régulariser chaque salarié.**

Il en sera de même pour tout salarié en intérim qui n'aurait pas les formulaires remplis, la CGT avec les salariés s'engagera vers la requalification des contrats intérim en contrats CDI. Cette situation précaire n'a que trop duré, en dehors des règles du droit du travail.

Les entreprises sont responsables de la situation créée et les salariés subissent, **la CGT prendra la voie judiciaire pour faire appliquer le droit si la négociation n'aboutie pas pour leur régularisation qui est possible depuis la lutte et les actions.**

La CGPME a pris position dans le Val-de-Marne pour que ses adhérents étudient les dossiers avec l'organisation syndicale des salariés. Il faut déboucher sur des actes concrets, comme à SENI, entreprise de nettoyage au Kremlin-Bicêtre, où 100 régularisations ont été obtenues par la négociation, suite à l'occupation des locaux par les salariés en grève.

Caroline AUBRY  
Pour l'UD CGT 94